

Yaoundé, le 09 FEV 2023

23-0002


/OAPI/DG/DGA/DC/SAL/CPM

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'architectes, ou d'un groupement de bureau d'études et de cabinets architectes pour la maîtrise d'œuvre du Centre de Documentation en Propriété Intellectuelle de l'OAPI d'Abidjan (études architecturales, techniques, suivi et contrôle des travaux)

Peuvent soumissionner les entreprises possédant une expertise dans le domaine objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les termes de référence du présent appel à manifestation d'intérêts sont disponibles, sur le site web de l'OAPI dont l'adresse est : www.oapi.int.

Chaque soumissionnaire devra fournir, les pièces exigées dans les termes de référence.

Les offres, dont l'original sur support papier, les copies sur clés USB ou CD, devront être présentées dans une grande enveloppe contenant les plis technique, administratif et financier, distinctement marqués comme tel, sous pli fermé portant uniquement la mention :

« Appel à manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un cabinet d'architectes, ou d'un groupement de bureau d'études et de cabinets architectes pour la maîtrise d'œuvre du Centre de Documentation en Propriété Intellectuelle de l'OAPI d'Abidjan (études architecturales, techniques, suivi et contrôle des travaux), à n'ouvrir qu'en Commission ».

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt à 14 heures, à l'adresse ci-après :

OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 - Yaoundé - CAMEROUN Tél. (237) 222 20 57 00, ou ccm@oapi.int.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le trentième jour à 14 heures 30 au siège de l'Organisation.

L'OAPI choisira librement le soumissionnaire qui lui paraîtra répondre le mieux au besoin exprimé suivant les critères indiqués dans les termes de référence.

Les résultats du présent appel à manifestation d'intérêts seront publiés à l'adresse : www.oapi.int.

En cas d'annulation de l'appel à manifestation, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel à manifestation d'intérêt ou de ne lui donner aucune suite.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI



Denis L. BOHOUSSOU